

COMPTE-RENDU SEANCE du 13 mars 2021

début : 9h30 fin : 12h10

Présents : DEVARISSIAS P – MAZABRAUD E – GOUDIER J.L – GRENIER G – DE MARCHI L - AMRI K – BONNAUD F –MOREAU C – BESSE M – LESAGE M – STADELMANN S – COCO A – LEROY J – TESSIER A

Excusés : BOULESTEIX J.F

Absents :

Secrétaire de séance : Marie LESAGE

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 06 février 2021 :

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 06 février 2021. J.L Goudier précise que les fonds versés pour l'acquisition d'un radar pédagogique, au titre des amendes de police, ont été sollicités en 2019.

2 – Comptes Administratifs 2020 – Commune e et Assainissement :

Jean-Louis GOUDIER, ancien maire et Philippe DEVARISSIAS maire en exercice n'ont pas pris part à la délibération d'approbation du compte administratif.

Le conseil municipal, sous la présidence de Eliane MAZABRAUD, 1^{ère} adjointe, prend acte de la présentation des comptes administratifs de la commune et du budget assainissement et arrête les résultats.

BUDGET COMMUNE :

Fonctionnement :	Dépenses	400 823.72 €
	Recettes	438 383.92 €

	TOTAL A AFFECTER	37 560.18 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement :	Dépenses	6 339.16 €
	Recettes	14 442.25 €

	TOTAL A AFFECTER	8 103.09 €

Le conseil municipal adopte ces résultats à l'unanimité des membres ayant pris part au vote.

3 - Programme de voirie :

Voies concernées : VC 26 Le Breuilh - VC 106 Le Petit Betour - VC 203 Chamessouze

Le maire rappelle les voies qui ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le programme de voirie 2021.

4 – Tableau des effectifs :

Un adjoint technique principal 2^{ème} classe est éligible à un avancement de grade. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, modifie comme suit le tableau des effectifs :

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

5 – Limites d'agglomération :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à prendre un arrêté pour modifier les limites du bourg afin d'abaisser la limitation de vitesse et d'inclure les parcelles constructives prévues au PLUi sur la D118 en direction de St-Priest-Ligoure.

6 – Création du Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels :

Avec la mise en place des Lignes Directrices de Gestion, document obligatoire, il est nécessaire de créer un document unique d’évaluation des risques professionnels. Le conseil municipal décide de nommer :

Marlène BESSE – Séverine STADELMAN – Eliane MAZABRAUD – Gérard GRENIER et J.Louis GOUDIER membres de la commission chargée de ce dossier.

7 – Limitation tonnage VC 101 :

La SAUR est intervenue à plusieurs reprises pour réparer une fuite d’eau causée par le passage de poids lourds sur la VC 101 – Route du Petit Pavillon.

Afin de ménager la chaussée et les réseaux sur cette voie, le conseil municipal demande au maire de prendre un arrêté afin de limiter le tonnage à 3T5 des véhicules empruntant cette route.

8 – Tarifs cimetièrè :

A l’unanimité des membres présents, le conseil municipal, après délibération décide d’appliquer les tarifs suivants suite à la suppression de la taxe funéraire :

m2 de terrain	90 €
ouverture / fermeture	300 €
creusement	410 €
exhumation	310 €
exhumation + réduction	420 €
droit d’inscription sur plaque	
jardin du souvenir	140 €
concession columbarium	500 €
ouverture columbarium	210 €

9 – Numérotation villages :

Suite à des observations, le maire suggère de créer une commission qui sera chargée de proposer au conseil d’éventuels aménagements liés à la localisation des habitations.

Création d’une commission : Jean-Louis GOUDIER – Anthony TESSIER – Carine MOREAU – Arnaud COCO

10 – Licence IV :

Le maire rappelle que lors de sa réunion du 3 septembre dernier, le conseil municipal avait décidé de mettre à disposition du repreneur du restaurant Le Saint-Eutrope, la licence IV dont la commune est propriétaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, demande au maire d’établir un contrat de location avec Mme HAMOUDI Nathalie pour la location de la licence IV, propriété de la commune. Ce contrat sera établi pour une location d’un montant de 100 € TTC par an et pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois.

11 – Questions diverses :

Evolution de l’éclairage public : La maîtrise de l’éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. Avec l’objectif d’atteindre cette perspective, sont donc nommés pour consulter les administrés : Jean-Louis GOUDIER - Séverine STADELMAN - Eliane MAZABRAUD et Marie LEAGE.